



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



AGENCE 83  
Énergie - Climat

# BIENVENUE

# Obligations Légales de Débroussaillage

Avec le partenariat technique et financier de :



SESSION D'INFORMATION – Vidauban le 13 octobre 2022



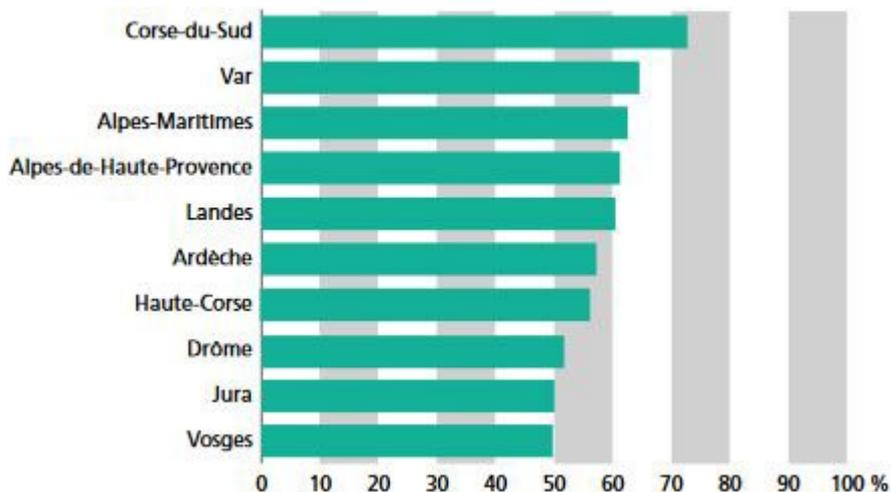
COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

# Risque Feu de forêt

Les dix départements au plus fort taux de boisement



Source : *mémento de l'inventaire forestier, édition 2021*

### Département le plus boisé de la région PACA :

-66 % de taux de boisement

-76 % d'espaces combustibles

### Facteurs aggravants pour le risque feu de forêt :

-climatiques (vents forts, fortes chaleurs, sécheresse)

-topographiques (massifs non isolés)

-anthropiques (urbanisation diffuse, fréquentation croissante des espaces boisés etc.)

**Toutes les communes du Var sont exposées au risque « feu de forêt »**

**Nombreux départs d'incendie d'origine anthropique** (en 2021 par exemple : 30 % travaux en forêt, 26 % malveillance, 7 % jets de mégots)



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

# Leviers de prévention du risque

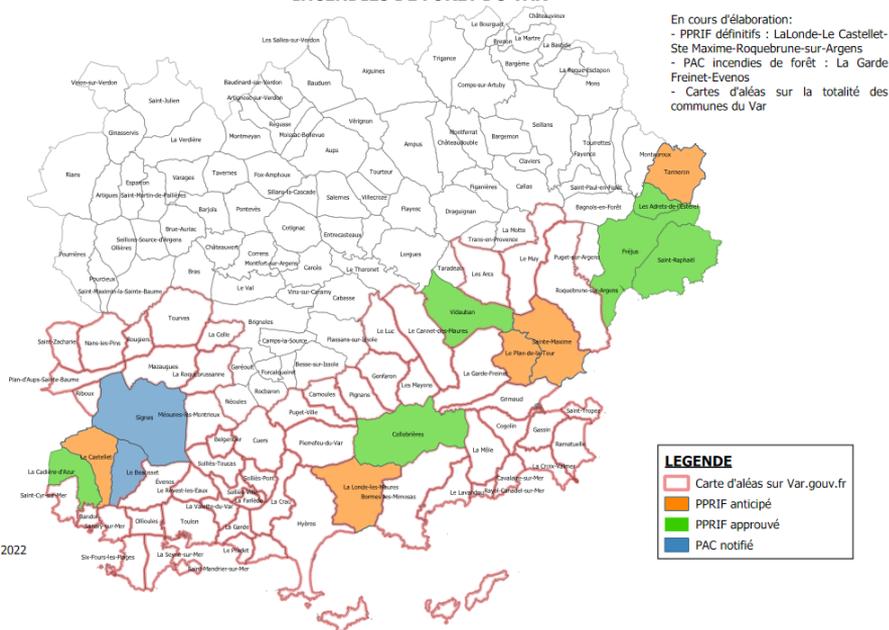
## 1. Planification et aménagement du territoire

- 6 PPRIF approuvés et 5 PPRIF anticipés
- 40ème de communes avec carte d'aléas, 2 PAC notifiés
- A venir : élaboration de PAC intégrant aléa/enjeux et défendabilité sur une dizaine de communes



DDTM du VAR

### ETAT D'AVANCEMENT DES P.P.R. ET PORTER À CONNAISSANCE INCENDIES DE FORÊT DU VAR





COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

# Leviers de prévention du risque

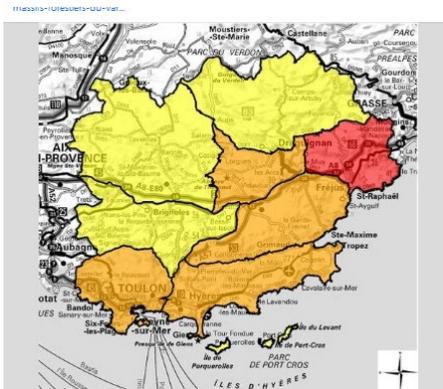
## 2. Réduction de la vulnérabilité

### 2.1 Mesures individuelles

-respect des OLD

-respect des règles relatives à l'emploi du feu

-respect des règles d'accès aux massifs et des règles liées aux travaux en forêt



**FEUX DE FORÊT**  
Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence

<p>Ni feu ni barbecue aux abords des forêts</p>	<p>Pas de cigarette ni de mégot jeté au sol ou par la fenêtre de la voiture</p>	<p>Pas de travaux sources d'étincelles les jours de risque d'incendie</p>
<p>Pas de combustible (bois, fuel, butane...)</p>	<p>Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte en localisant le feu avec précision</p>	<p>Je me mets à l'abri dans une habitation</p>

**RESTEZ À L'ÉCOUTE**  
DES CONSIGNES DES AUTORITÉS

@Préf83  
#FeuxDeForêt  
Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr

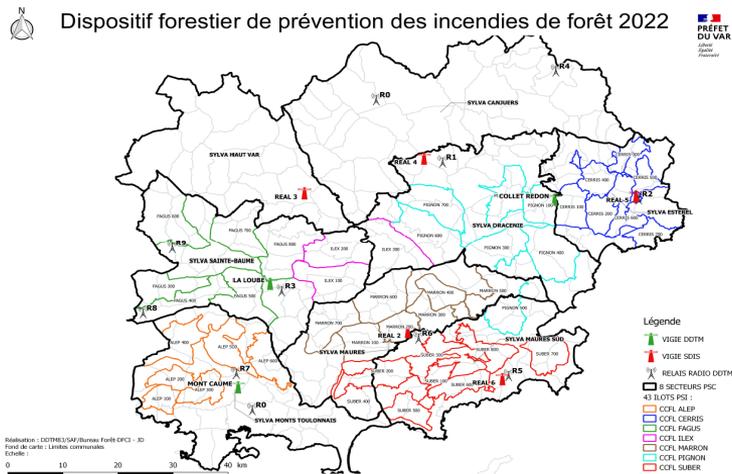
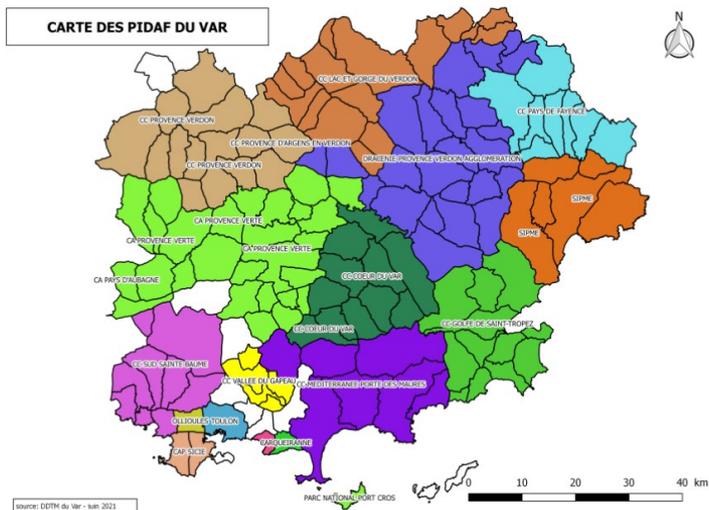
DICOM-DGPR/PATF/19082-2 - MAI 2021



# Leviers de prévention du risque

## 2. Réduction de la vulnérabilité

### 2.2 Mesures collectives : approche stratégique et équipements des massifs (PDPFCI, PIDAF), surveillance estivale renforcée





COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var

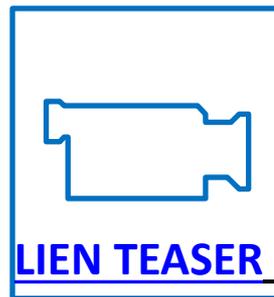


**OLD : SESSION D'INFORMATION**

---



# COMPRENDRE LE DEBROUSSAILLEMENT



**LIEN TEASER**



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var

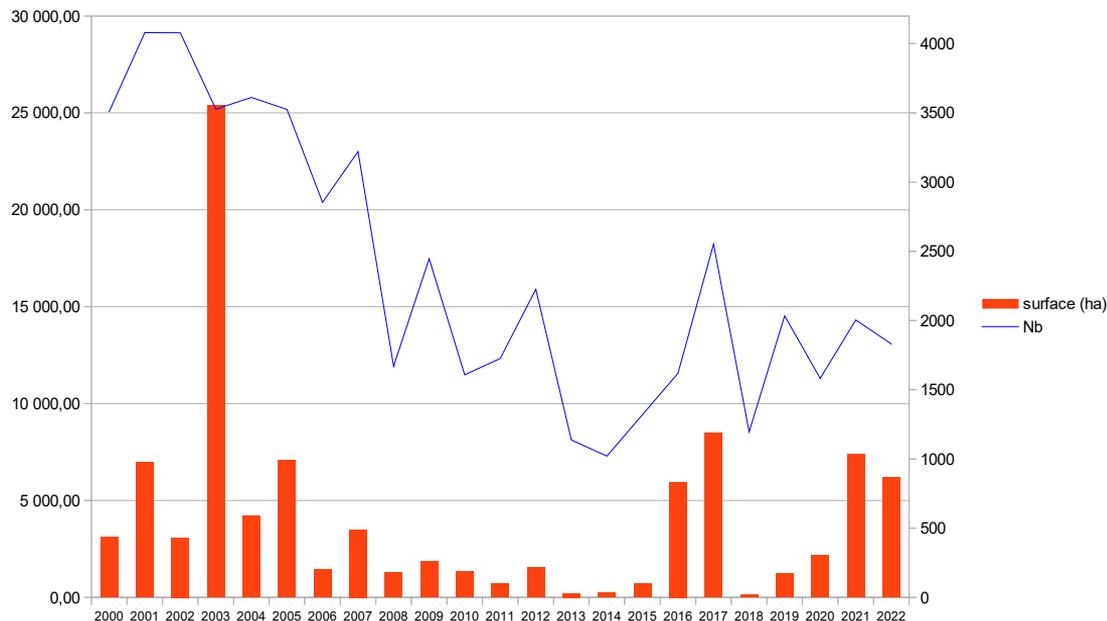


## OLD : SESSION D'INFORMATION

# Qu'est-ce que le débroussaillage

> Un risque présent...

Provence Alpes  
Côte d'Azur





COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



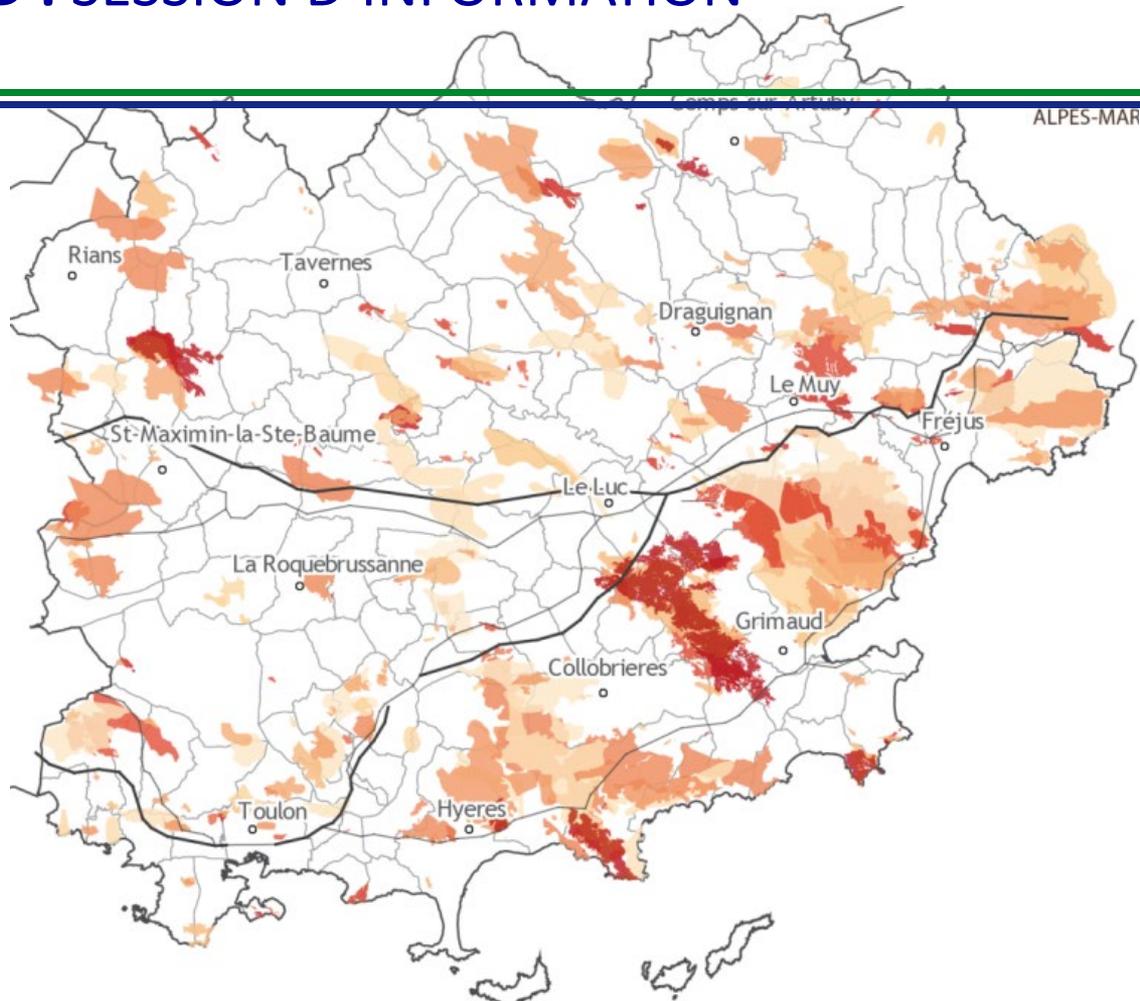
## OLD : SESSION D'INFORMATION

Var

### Historique des feux (1958 – 2021)

> **Un risque présent...**

➤ 63 ans : 215 530 ha brûlés





# OLD : SESSION D'INFORMATION

RISQUES EN FORÊT

Nombre de départs de feux dans le Var entre 2010 et 2020



Observatoire régional  
de la forêt méditerranéenne



**144 communes** concernées  
(94% des communes du département)  
**1 032** départs de feux  
**5 525** ha brûlés

NOMBRE D'INCENDIES



◦ Villes principales  
□ Limites départementales



0 10 20  
km



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

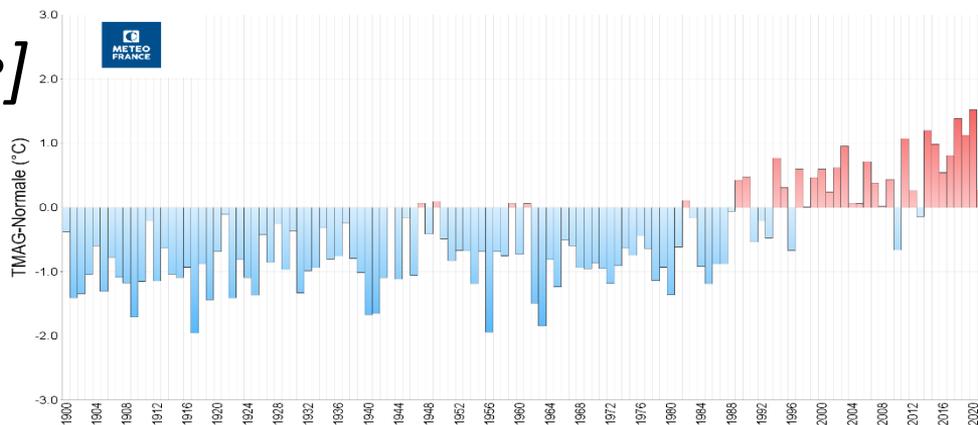
# Qu'est-ce que le débroussaillage

➤ ... qui va s'accroître

Ecart à la moyenne annuelle de référence 1981-2010 de la  
température moyenne agrégée  
*Zone climatique : France*

1900 à 2021

*[Changement climatique]*





COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

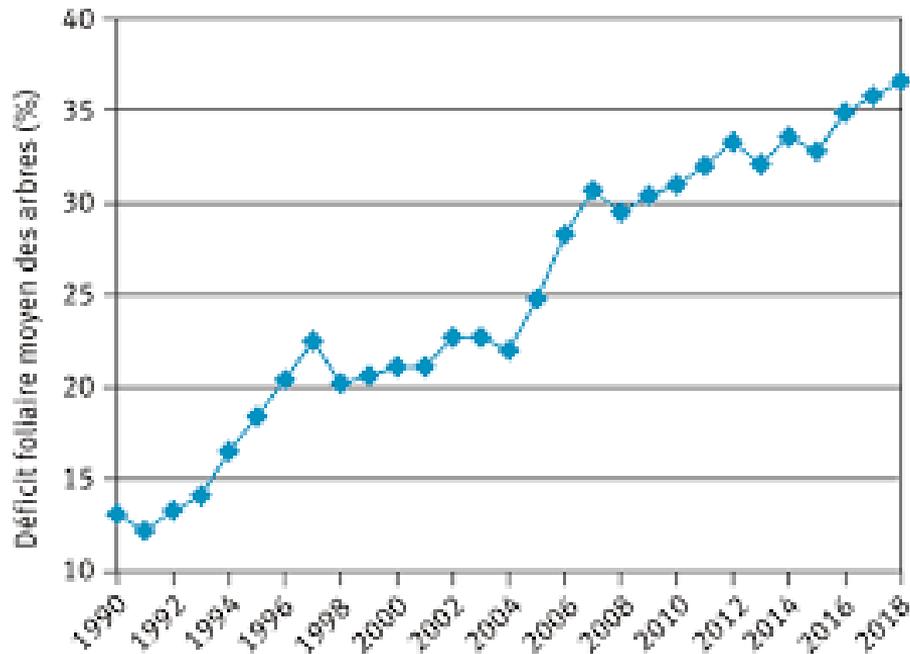
# Qu'est-ce que le débroussaillage

➤ ... qui va s'accroître

*[Changement climatique]*

*[Déficit foliaire]*

...





COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var

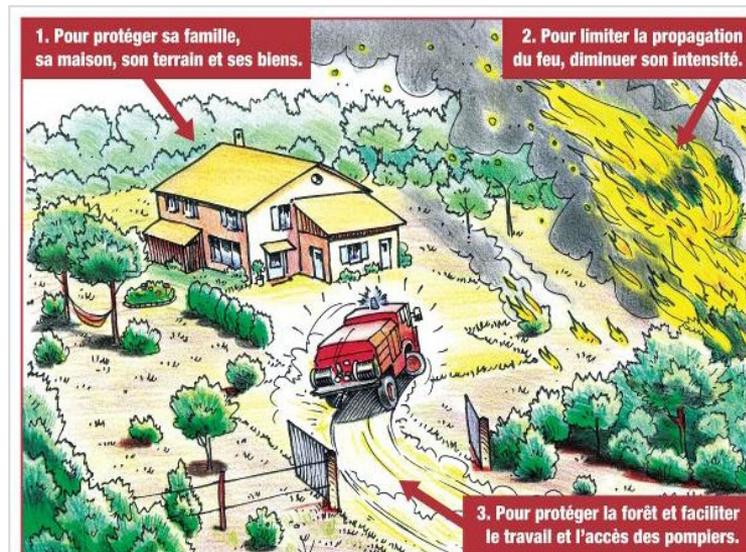


## OLD : SESSION D'INFORMATION

# Qu'est-ce que le débroussaillage

Lors d'un feu de forêt, le débroussaillage permet de :

- Sécuriser les habitants, les biens
- Sécuriser les secours
- Faciliter l'extinction
- Libérer les secours pour protéger la forêt





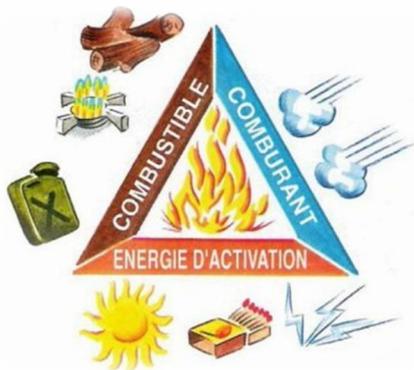
COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



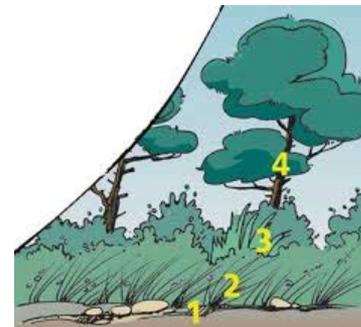
## OLD : SESSION D'INFORMATION

# Qu'est-ce que le débroussaillage

## > Comprendre le feu



Le triangle du feu et son développement



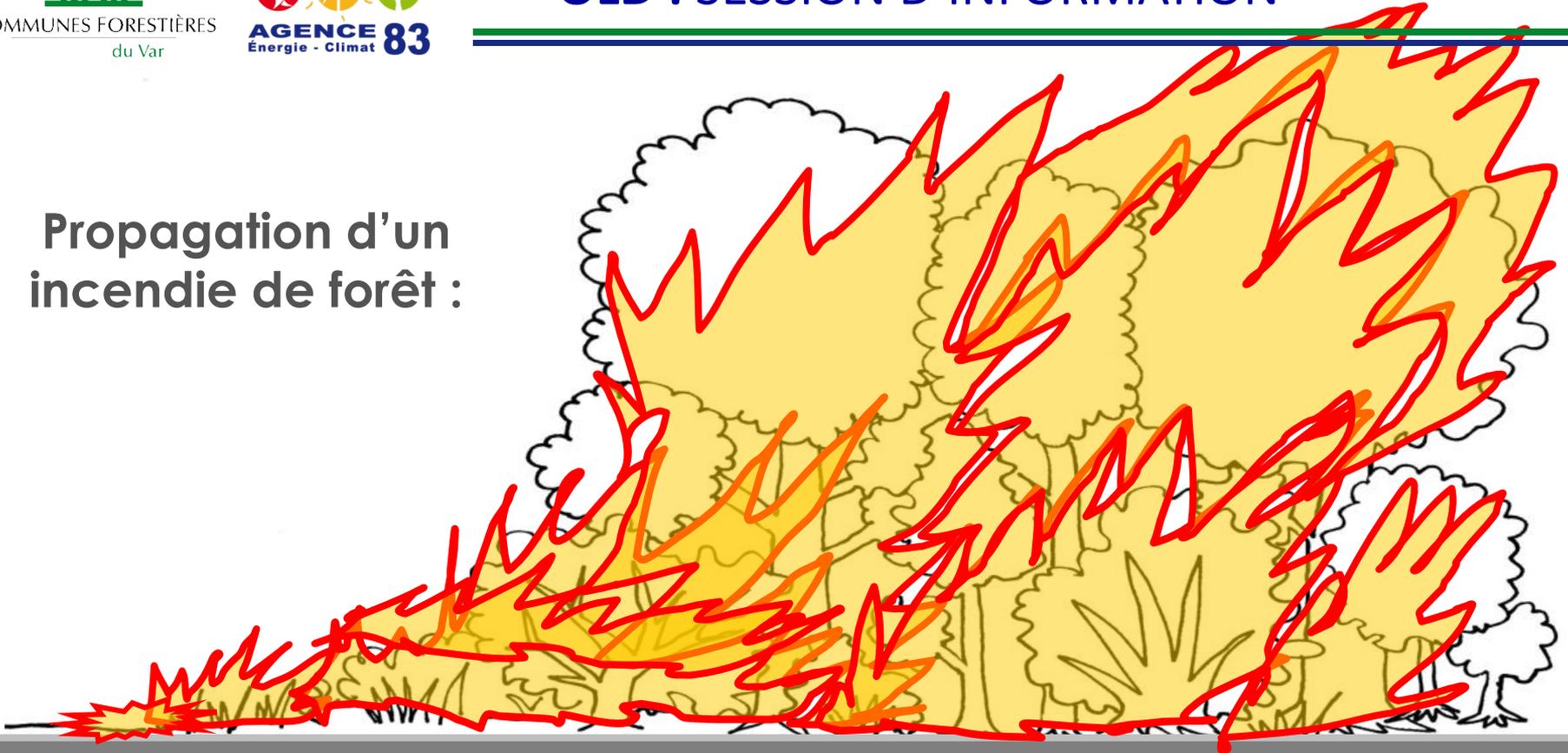


COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

Propagation d'un  
incendie de forêt :



Les herbes et broussailles propagent le feu aux cimes des arbres

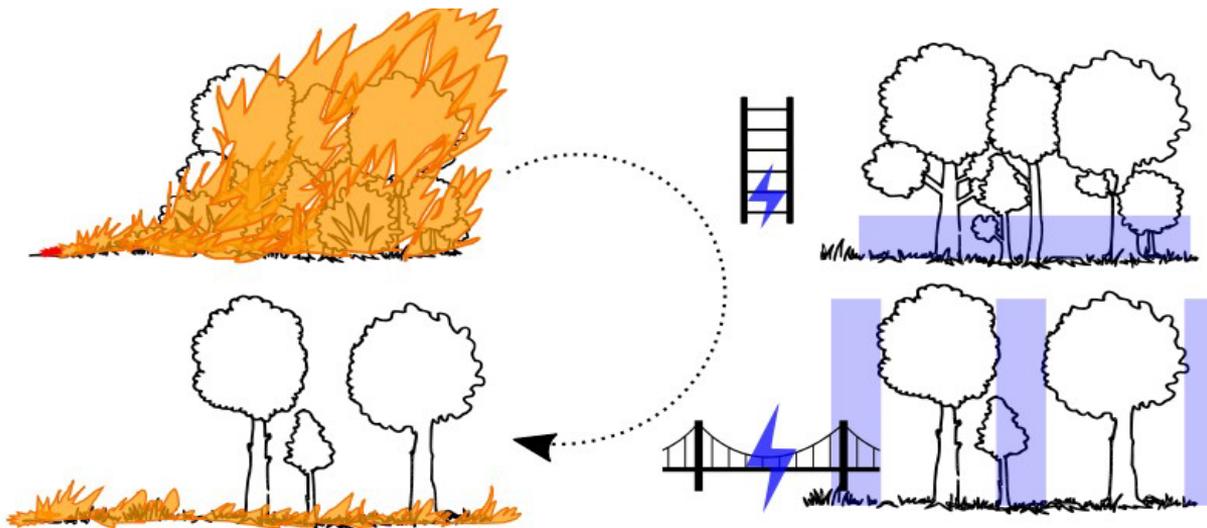


COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

# Qu'est-ce que le débroussaillage





COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



OLD : SESSION D'INFORMATION

# Qu'est-ce que le débroussaillage

## *Définition du Code forestier L 131-10*

- Des opérations de réduction des combustibles végétaux
- Dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies
- Afin d'assurer une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal



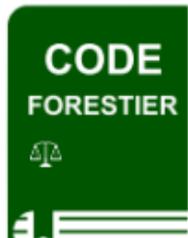


COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

# Qu'est-ce que le débroussaillage



- **Le Code forestier**
  - ✓ Définit les principes et la réglementation :
    - Zonage d'application
    - Enjeux concernés
    - Responsabilités
- **L'arrêté préfectoral de débroussaillage**
  - ✓ Précise la réglementation :
    - Profondeurs de débroussaillage
    - Définition normative des discontinuités

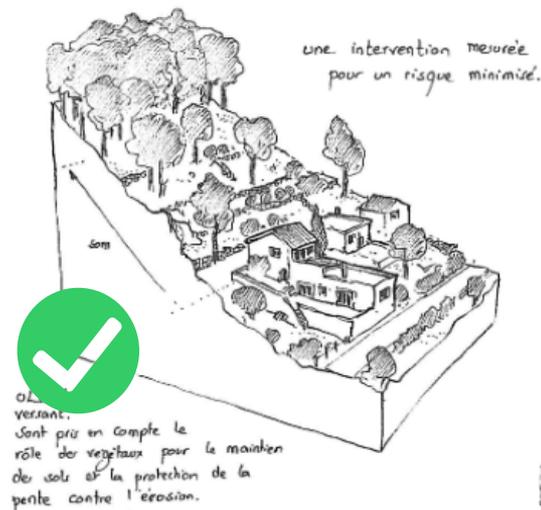
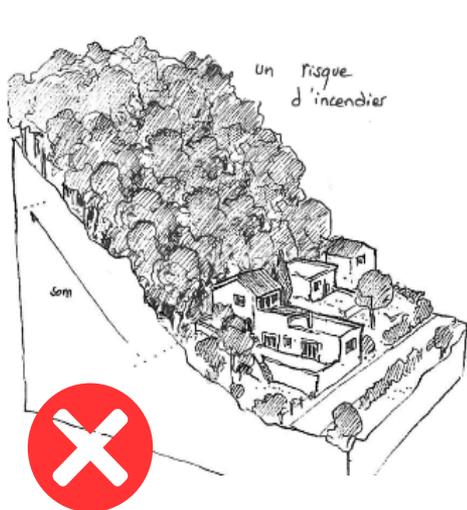


COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

# Qu'est-ce que le débroussaillage





COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



**OLD : SESSION D'INFORMATION**

# Qu'est-ce que le débroussaillage

8 juillet 2021



23 Septembre 2021





COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



**OLD : SESSION D'INFORMATION**

# Qui débroussaille et quand ?



**A la charge des propriétaires  
(ou gestionnaires de réseaux)**



**Etat débroussaillé permanent**

- > Automne / Hiver : Coupe, élagages...
- > Printemps : Herbe, ratissage...



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

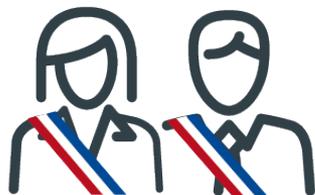
# Qui débroussaille et quand ?



### Le Préfet de département

S'assure du respect des OLD des réseaux linéaires

S'assure de la mise en œuvre du pouvoir de police par les maires



### Le Maire

Contrôle le respect des OLD par les propriétaires

Réalise les OLD de sa voirie communale en qualité de gestionnaire de réseau

Réalise les OLD de ses propriétés en qualité de propriétaire des biens



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



**OLD : SESSION D'INFORMATION**

# Où débroussailler ?

Secteurs de bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations et reboisements et la **bande des 200 mètres autour des massifs exposés.**

## Zones habitées

- Constructions, chantiers et installations...
- Voies privées donnant accès à ces constructions
- Terrains situés dans les zones urbaines
- Terrains d'assiette des ZAC, AFU et lotissement
- Terrains de camping, caravanning...

## Réseaux

- Voies ouvertes à la circulation publique
- Voies ferrées
- Réseau de transport électrique

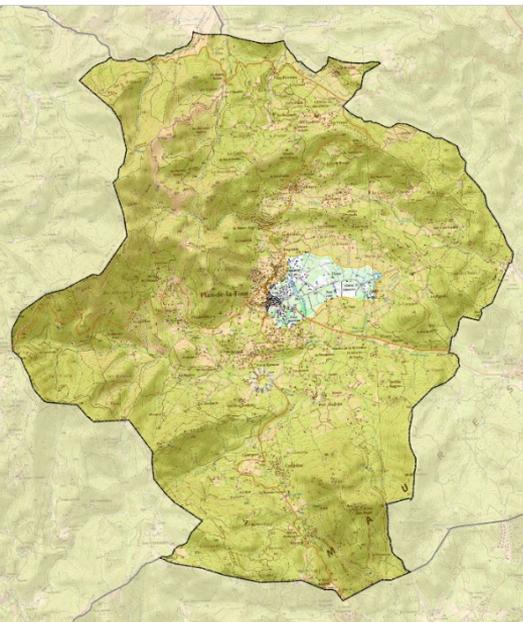


COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



# OLD : SESSION D'INFORMATION

<https://www.var.gouv.fr/cartes-des-zones-d-application-des-obligations-a10117.html>



parcelles entières  
en zone U

50 m autour des constructions, sans  
tenir compte des limites de  
propriétés



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



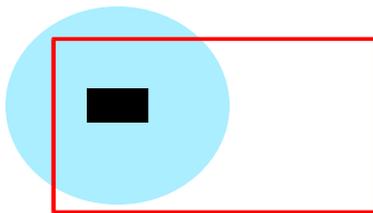
OLD : SESSION D'INFORMATION

# Où débroussailler ?

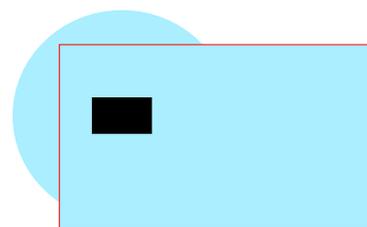
## > Profondeur de débroussaillage



Parcelle construite ou non en zone U  
Obligation sur l'intégralité de la parcelle



Construction en zone N ou A  
Obligation sur un rayon de 50 m / bâti



Parcelle construite en zone U (périphérie zone N ou A)  
Obligation sur l'intégralité de la parcelle et sur un rayon de 50 m / bâti

**Obligation liée à la parcelle (zone U)**  
**Obligation liée à la construction (Zone N)**



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



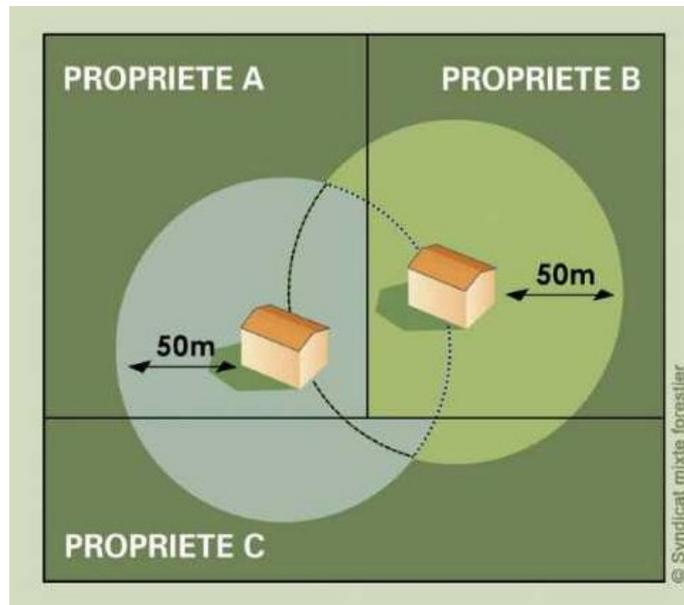
## OLD : SESSION D'INFORMATION

# Où débroussailler ?

## > Cas de superposition

*Hors ZONE U*

50 m autour de toutes les constructions



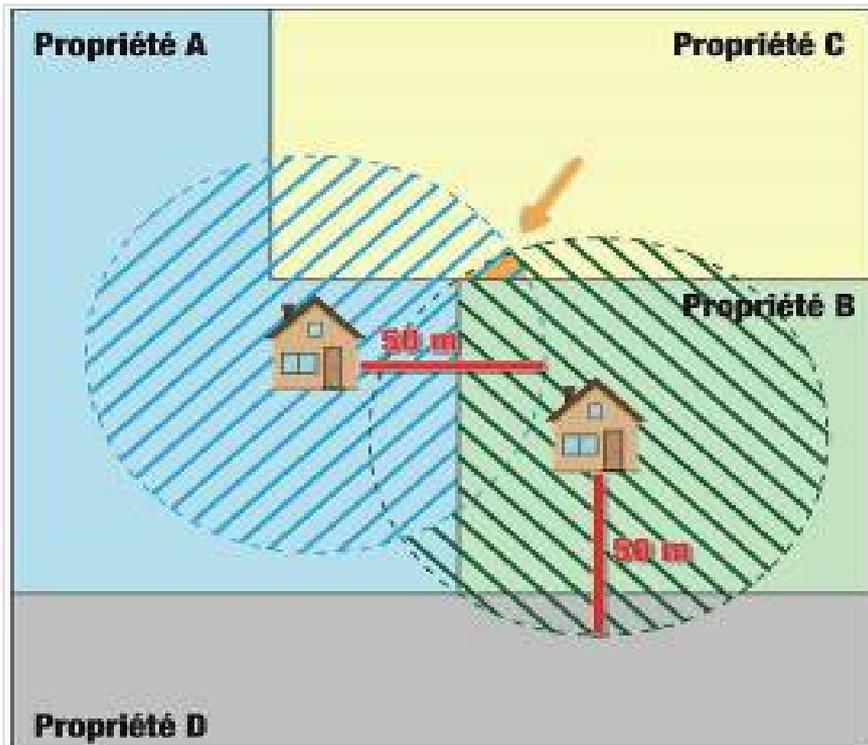


COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var

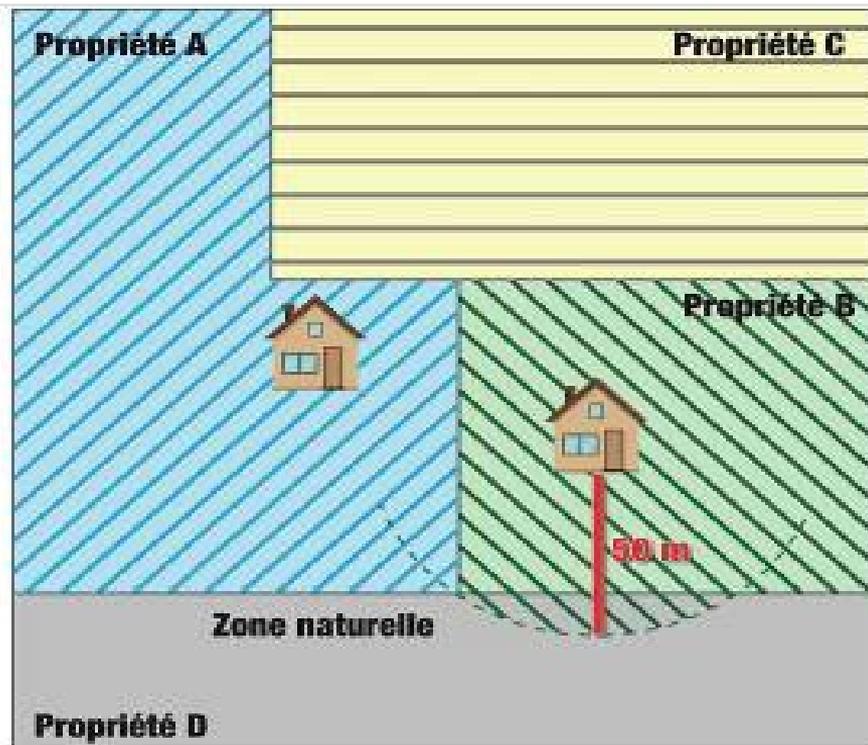


# OLD : SESSION D'INFORMATION

## Hors ZONE U



## ZONE U





COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



OLD : SESSION D'INFORMATION

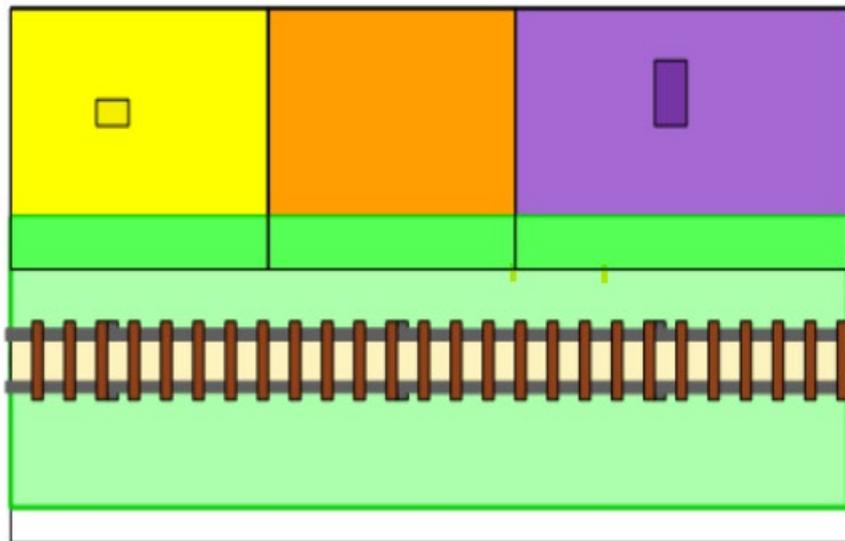
# Où débroussailler ?

## > Enjeux ponctuels et linéaires

**ZONE U**

**Art L.134-14 :**

- Priorité aux gestionnaires de réseaux
- Démarche d'exemplarité





COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



OLD : SESSION D'INFORMATION

# Où débroussailler ?

> **Ordre de priorité en cas de superposition des obligations**



- **Le gestionnaire de réseau**
- **Le propriétaire du fond**
- **L'obligataire dont l'enjeu à protéger est le plus proche de la limite de propriété du fond voisin**



## Où débroussailler ?

### > Intervention sur fond voisin

#### Art R.131-14 :

- Demande **d'autorisation de pénétrer**
- Si défaut d'autorisation (1 mois)
  - Information du Maire
  - OLD à la charge du voisin

**Demande d'autorisation d'accès à votre propriété pour réaliser les obligations légales de débroussaillage (OLD)**  
en application des articles L131-12 et R131-14 du code forestier et de l'arrêté préfectoral n°2014316-0054 du 12 novembre 2014 (Bouches-du-Rhône)

Le demandeur ayant la charge des OLD :

Envoi en recommandé AR  
ou remise en main propre contre récépissé

à (Propriétaire du terrain sur lequel l'OLD s'étend) :

Objet : Réalisation du débroussaillage obligatoire destiné à protéger la construction suivante :

Commune : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Réf. cadastrales : \_\_\_\_\_

2C 006 000 0001 X

PREUVE DE DISTRIBUTION  
AVIS DE PASSAGE  
AVIS DE RÉCEPTION  
RECOMMANDÉ AR

DESTINATAIRE LETTRÉ SOLAIRE

AGENCE 83 Énergie - Climat

références sont rappelées ci-dessus. La réglementation relative  
leur de débroussaillage de 50 mètres autour de cette  
afin de limiter le risque d'incendie de forêt (diminution de  
ce à la réduction de la végétation basse, arbustive et arborée).

rite : \_\_\_\_\_

er l'autorisation d'accéder à votre terrain pour y réaliser les  
dont j'ai la charge. Je respecterai les modalités définies par  
ent que nous puissions convenir ensemble des modalités de



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



AGENCE 83  
Énergie - Climat

OLD : SESSION D'INFORMATION

---

# Où débroussailler ?

## > Intervention sur fond voisin (OLD Linéaires)

### Art L.131-15 :

- **Avertissement** du propriétaire obligatoire ( $\neq$  demande d'autorisation)
- Avis **10 jours** (au moins) avant le commencement des travaux
- **Travaux** conduits **sans interruption**
- **Caduc** dans un délai d'un mois



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



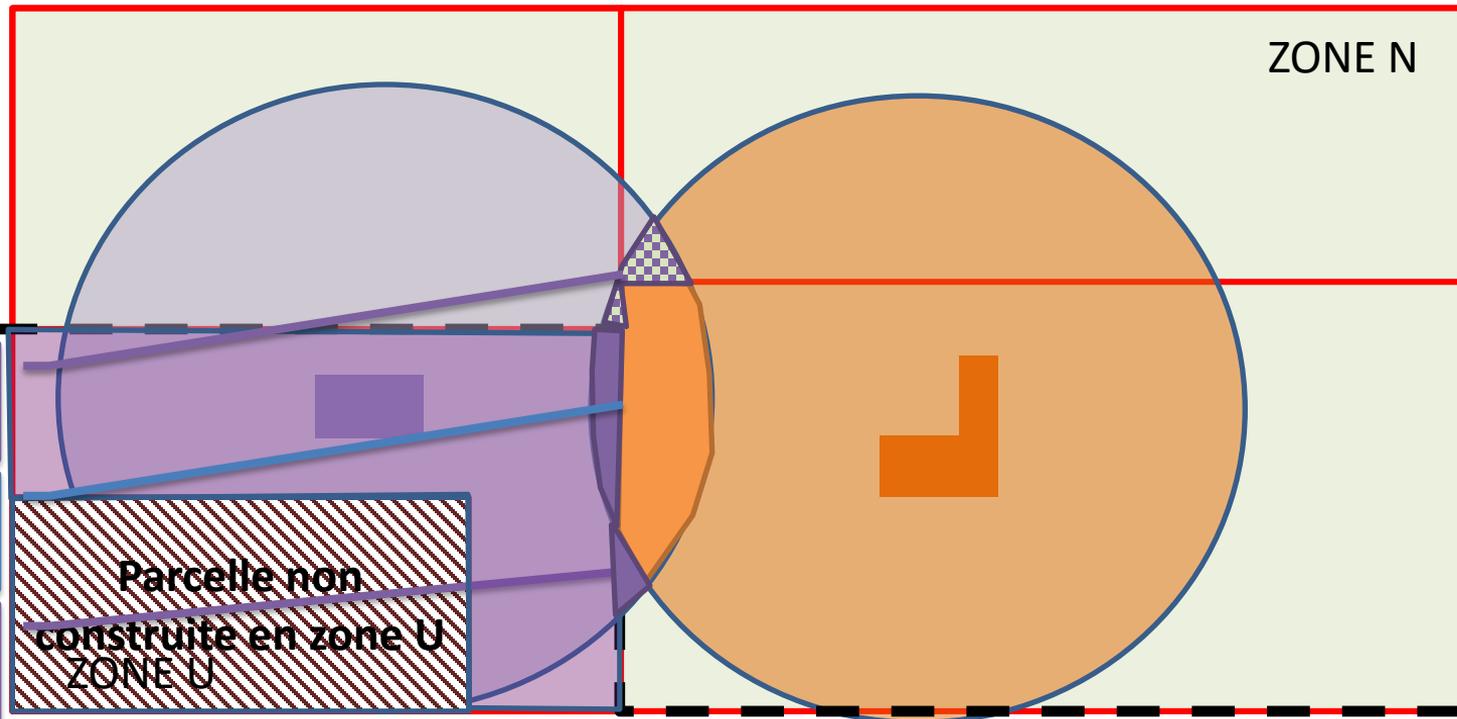
# OLD : SESSION D'INFORMATION

## > Quizz

Enjeu le plus  
proche

Chacun chez  
soi

Pas de  
superposition



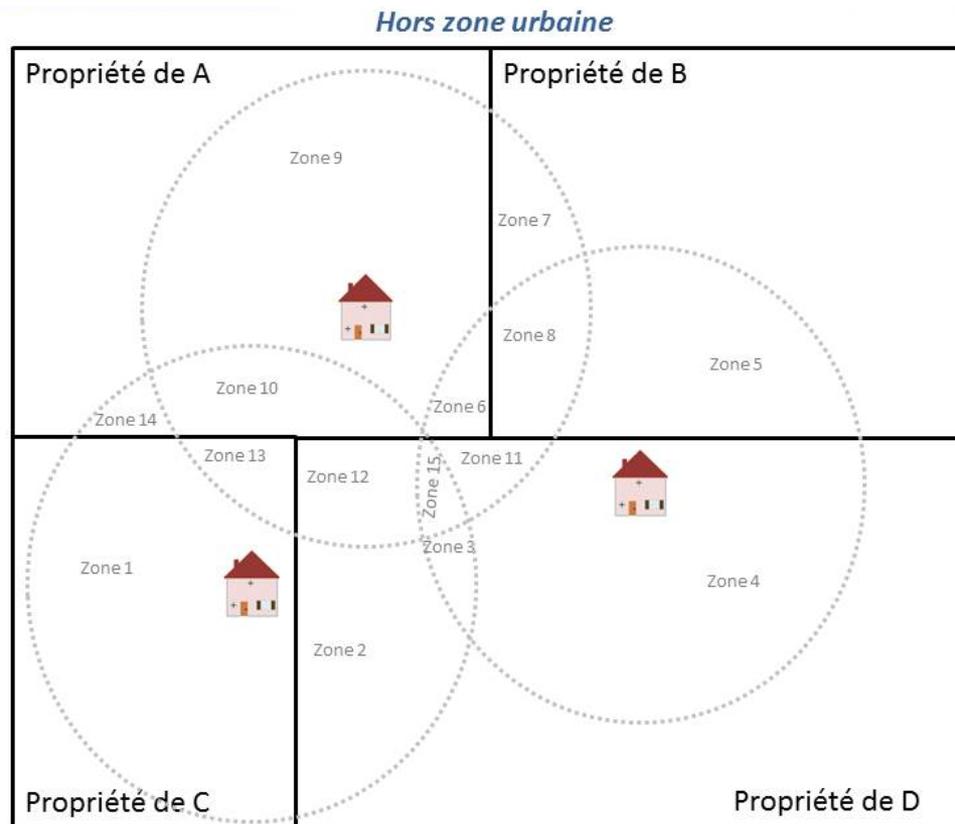


COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



# OLD : SESSION D'INFORMATION

> Quiz



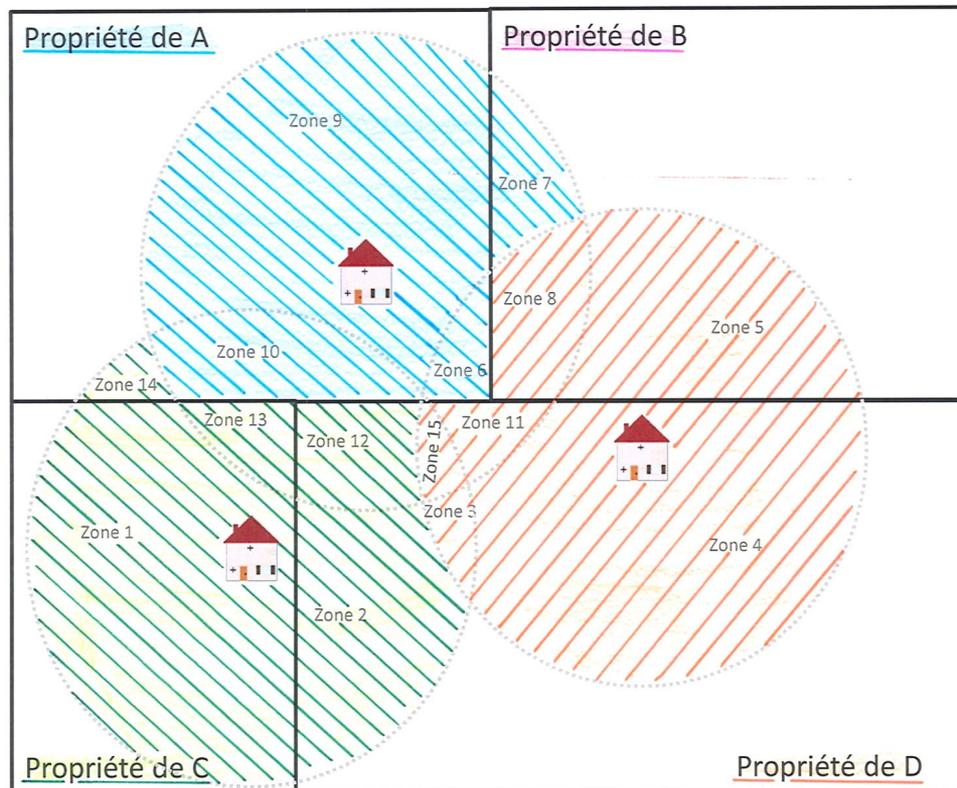
# OLD SESSION D'INFORMATION



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## > Réponse du Quiz





COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



**OLD : SESSION D'INFORMATION**

# Comment bien débroussailler ?

## Définition du Code Forestier (L131-10)

Opérations de réduction des combustibles végétaux

Dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies

Assurer une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal

Débroussailler



Mettre à distance  
les arbres



Élaguer



Éliminer les  
végétaux morts





COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



OLD : SESSION D'INFORMATION

# Comment bien débroussailler ?

> Mise à distance des végétaux

*Principe de base*



**Les obligations légales  
de débroussaillage**

Une intervention mesurée pour un risque minimisé

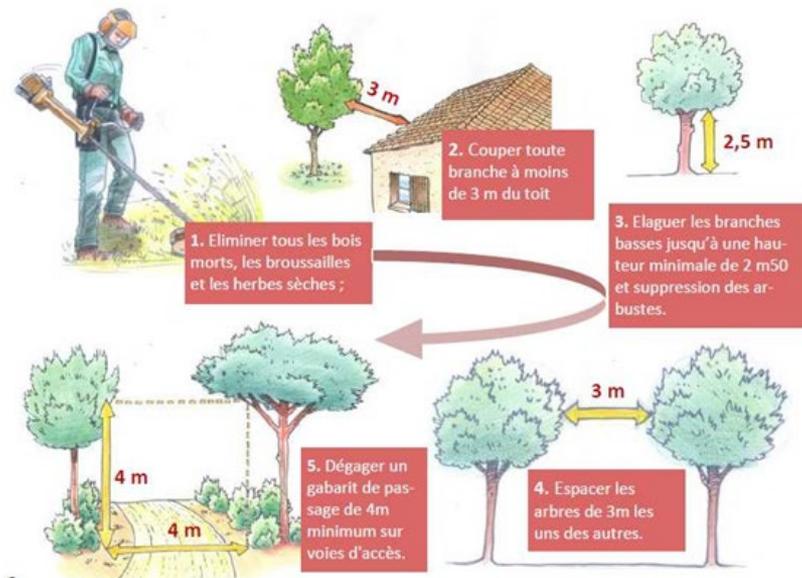
@ONF



## Comment bien débroussailler ?

> Mise à distance des végétaux

*Principe de base*





COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



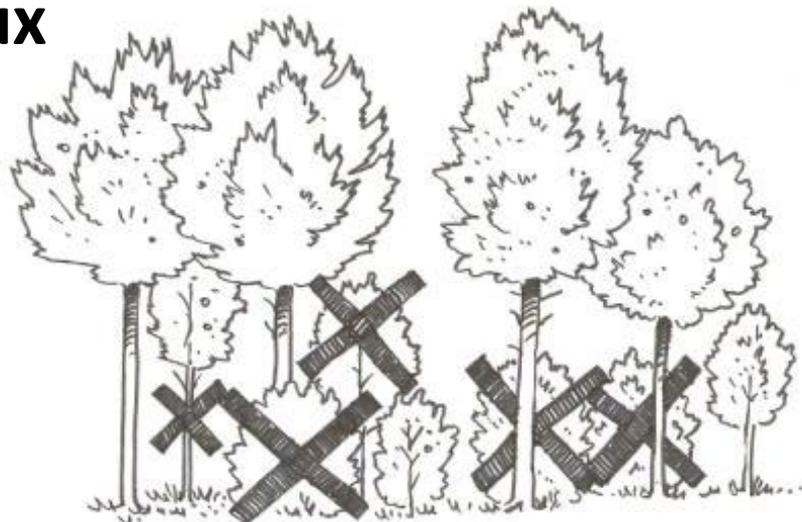
OLD : SESSION D'INFORMATION

# Comment bien débroussailler ?

> Mise à distance des végétaux



@ONF



@ONF



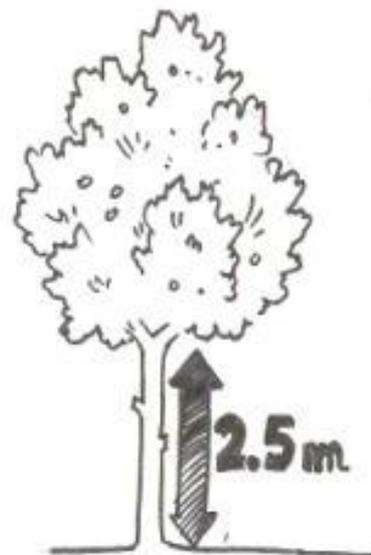
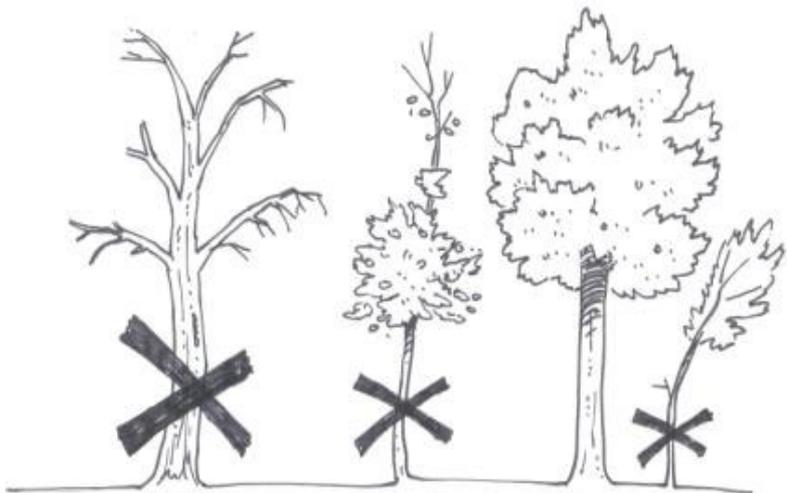
COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



OLD : SESSION D'INFORMATION

# Comment bien débroussailler ?

> Mise à distance des végétaux



@ONF



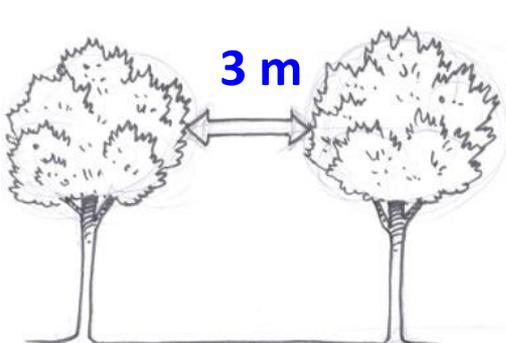
COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



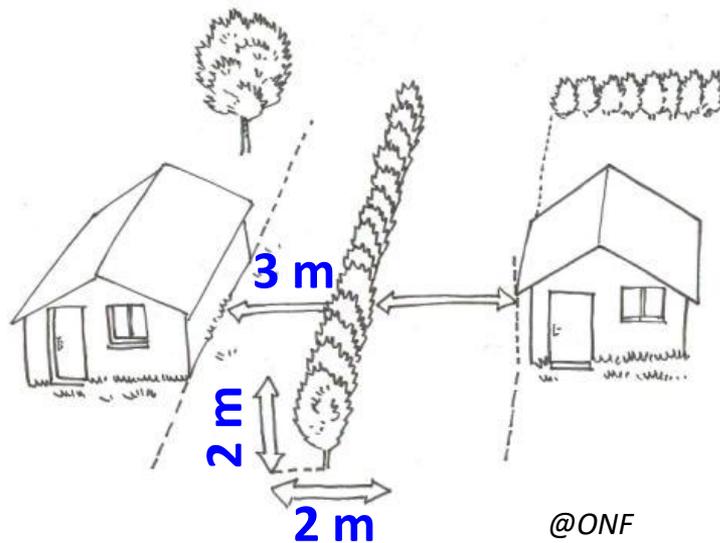
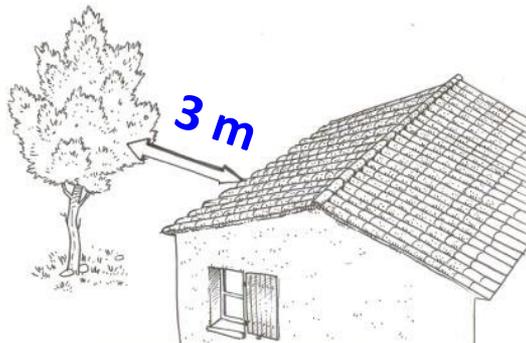
OLD : SESSION D'INFORMATION

# Comment bien débroussailler ?

> Mise à distance des végétaux



@ONF



@ONF



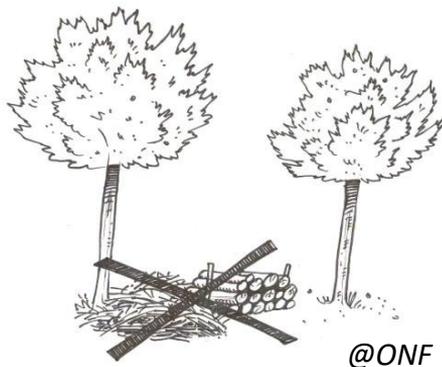
COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



OLD : SESSION D'INFORMATION

# Comment bien débroussailler ?

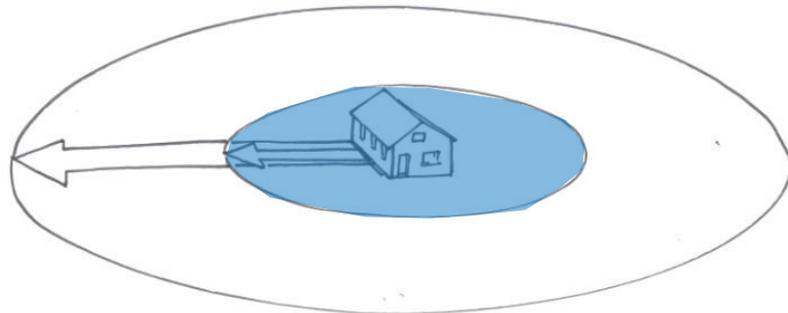
> Mise à distance des végétaux [**<20m**]



@ONF



@ONF





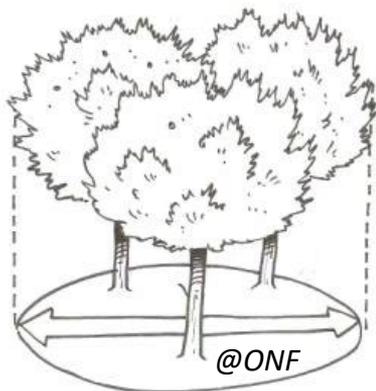
COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



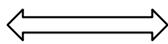
OLD : SESSION D'INFORMATION

# Comment bien débroussailler ?

> Mise à distance des végétaux [**>20m**]



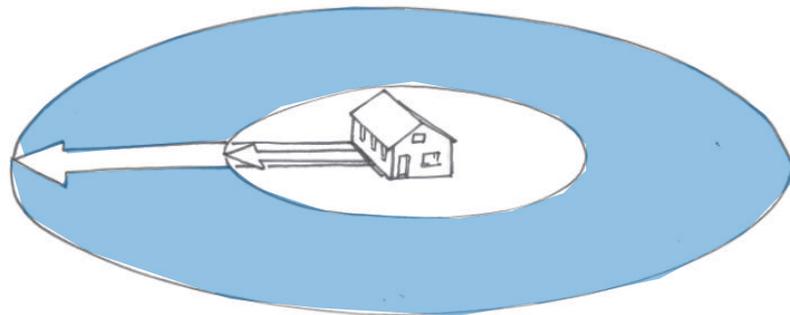
15m



3 m



3 m





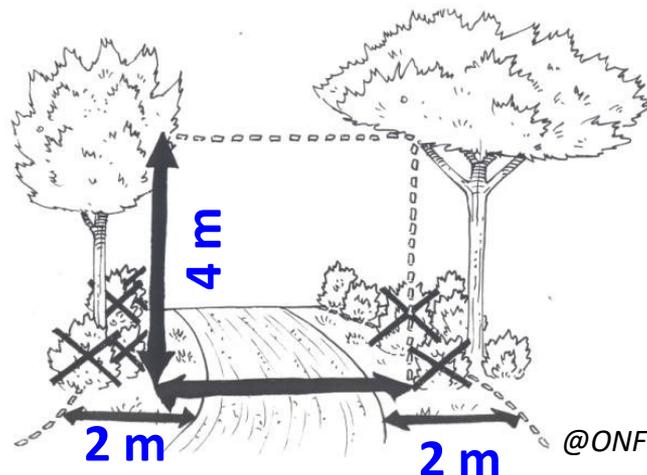
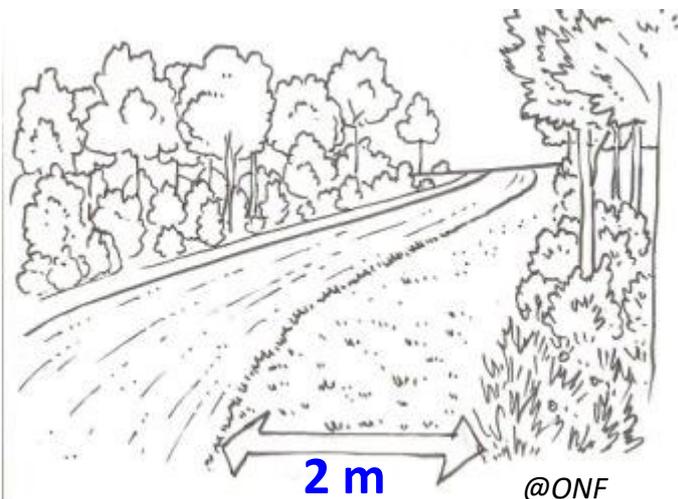
COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



OLD : SESSION D'INFORMATION

# Comment bien débroussailler ?

> Mise à distance des végétaux [**> Les voies et gabarits**]





COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var

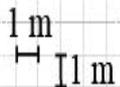


## OLD : SESSION D'INFORMATION

*QUIZ : Le débroussaillage est-il bien réalisé ?*

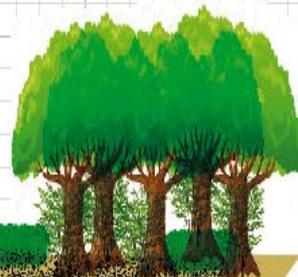
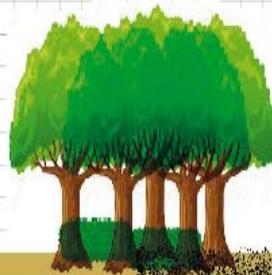
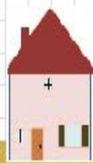
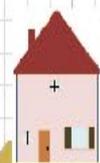
*Quelles sont les erreurs commises dans ces 3 cas ?*

*Hors zone urbaine*

Echelle :  1 m

 Feuilles et débris végétaux

Cas n° 1 :



10 m

0 m

0 m

10 m

20 m

30 m

40 m

50 m

60 m



## CORRECTION QUIZ :

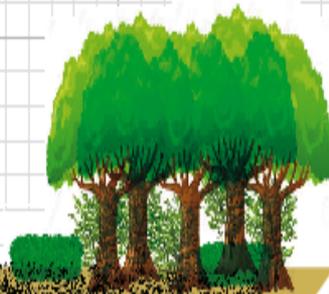
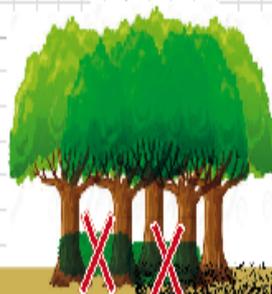
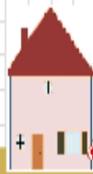
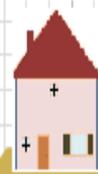
*Le débroussaillage est-il bien réalisé ?  
Quelles sont les erreurs commises dans ces 3 cas ?*

*Hors zone urbaine*

Echelle : 1 m

Feuilles et débris végétaux

Cas n° 1 :



Trop grand (max 2x2m)

Trop proche habitation

Continuité verticale

Continuité verticale

10 m

0 m

0 m

10 m

20 m

30 m

40 m

50 m

60 m



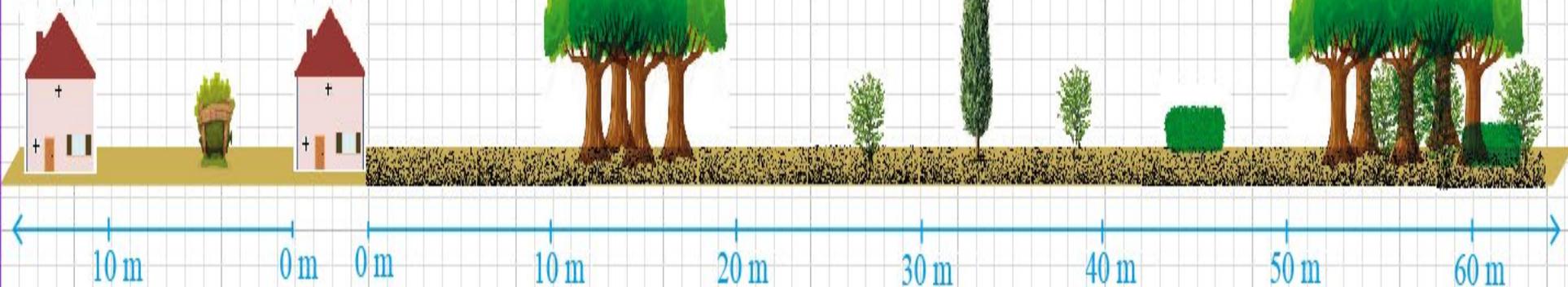
COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

# Comment bien débroussailler ?

Cas n°2 :







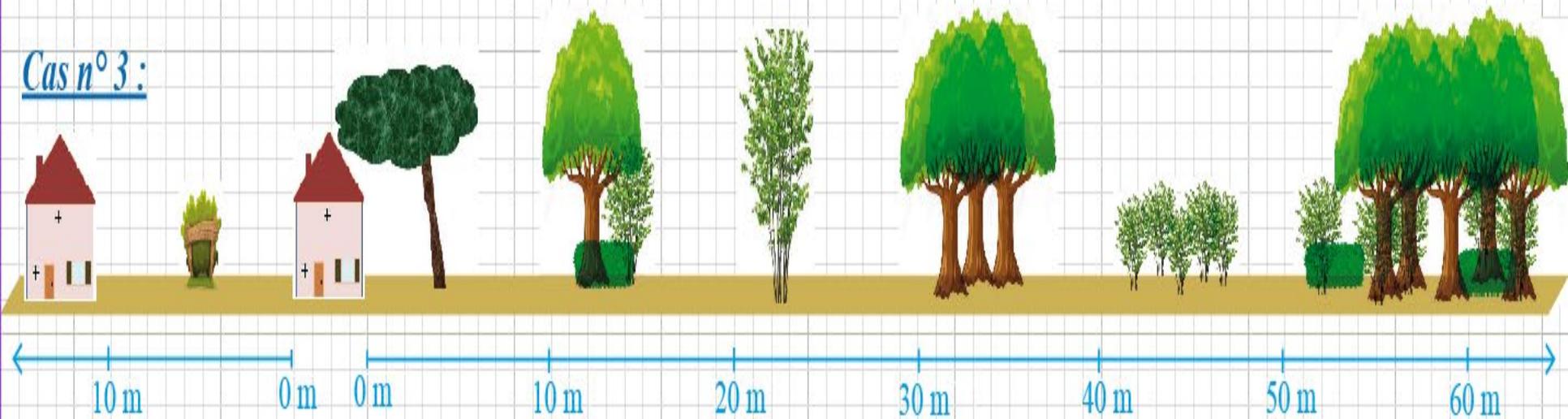
COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



OLD : SESSION D'INFORMATION

# Comment bien débroussailler ?

Cas n° 3 :





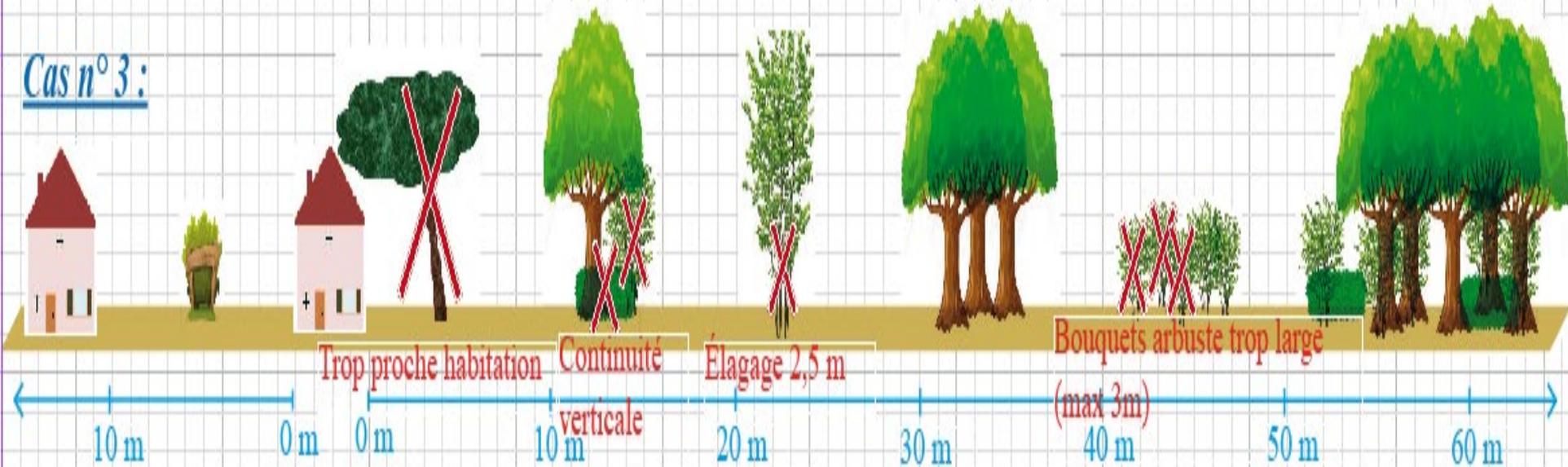
COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

# Comment bien débroussailler ?

Cas n°3:





COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

# Les sanctions ! (Simplifiées)



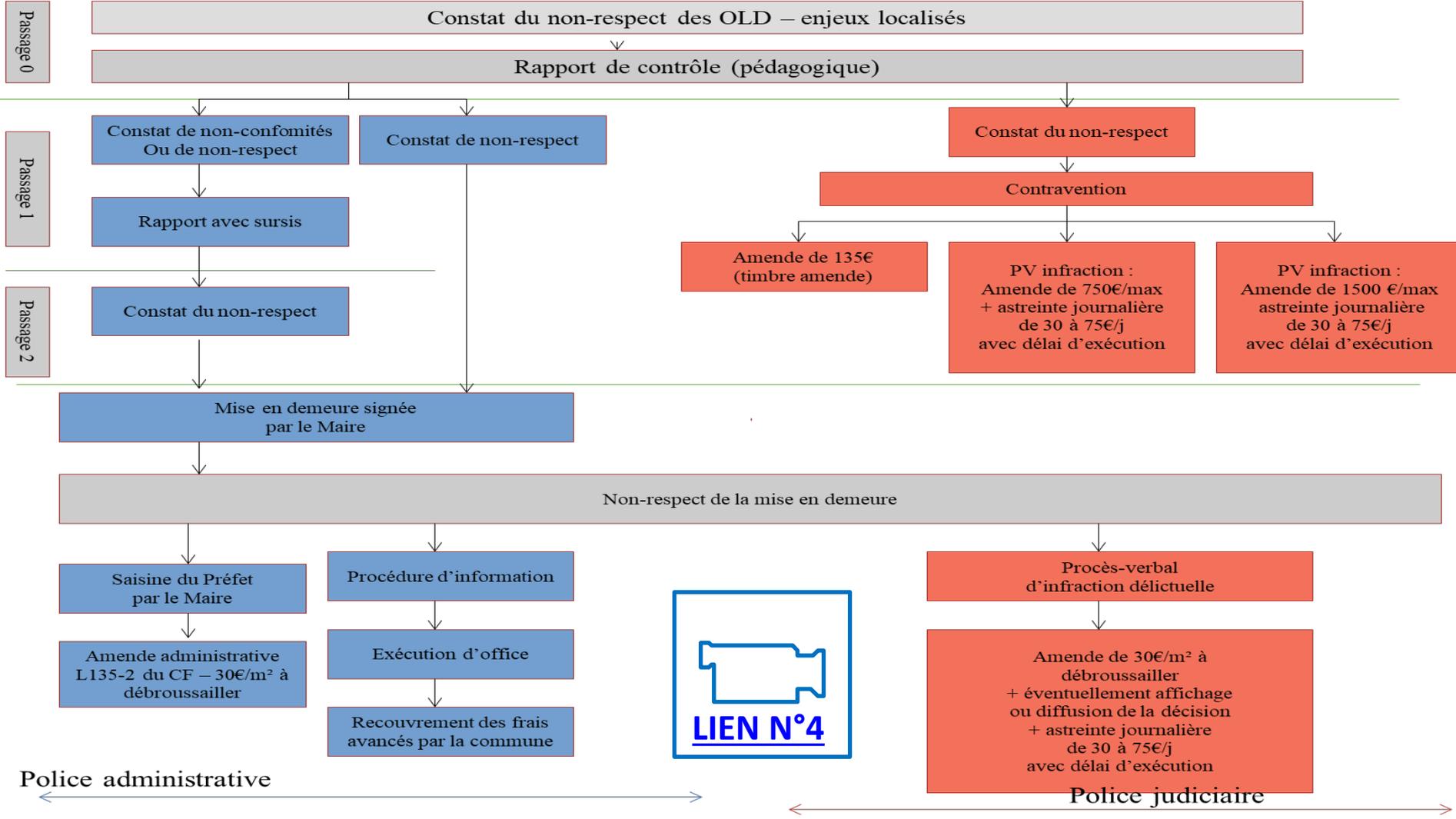
**Défaut :** **135 € (renouvelable)**

Police municipale peut verbaliser

**Mise en demeure :** **30 € / m<sup>2</sup> manquants (23 550 €)**

Assortie d'une astreinte de 100 € max/jour (max 5000€)

**Travaux d'office**



Police administrative

Police judiciaire



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



OLD : SESSION D'INFORMATION

---

LA PAROLE  
EST À VOUS

---



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION



# Elimination des Végétaux coupés

- Broyage
- Déchetterie
- Compost
- ...



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



OLD : SESSION D'INFORMATION

# Elimination des Végétaux coupés

Le **brûlage des déchets verts est interdit** sur l'ensemble du Var

**Arrêté préfectoral/emploi du feu, du 16 mai 2013** : dérogation pour le brûlage des déchets verts issus de débroussaillage obligatoire

DERNIERE MINUTE au 11/10/2022 Prolongation de la période rouge d'emploi du feu interdit jusqu'au 31 octobre 2022





COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var

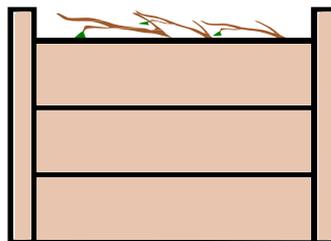


**OLD : SESSION D'INFORMATION**

# Elimination des Végétaux coupés

**Des solutions à privilégier ou à trouver !**

- Broyage
- Déchetterie
- Compost
- Autre alternative

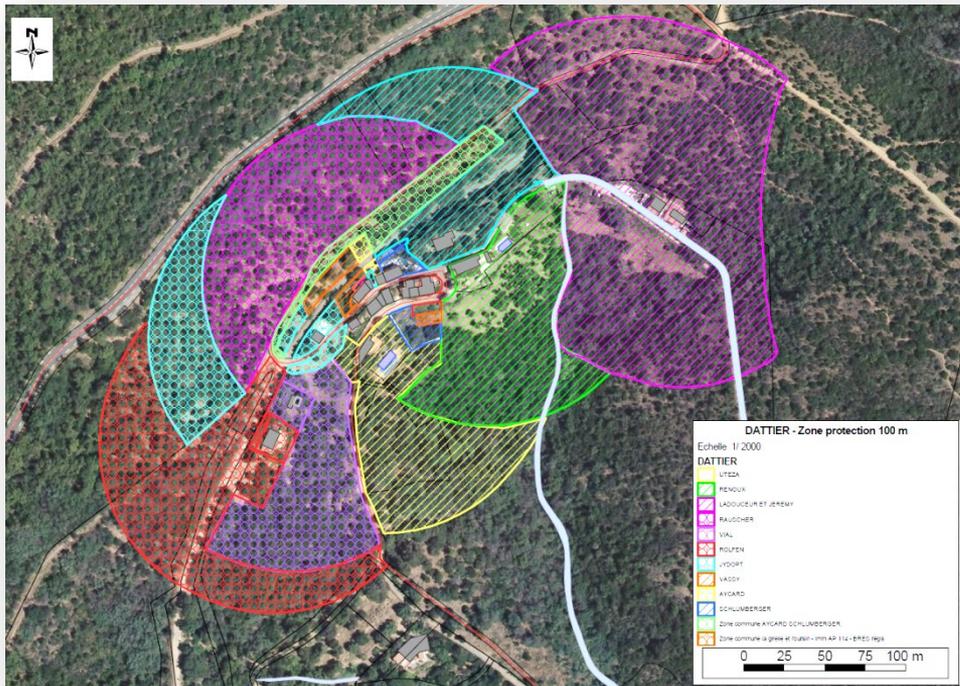




COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION



# Ateliers Cas pratiques

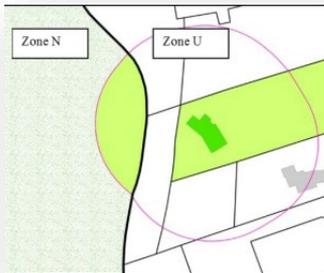


COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var

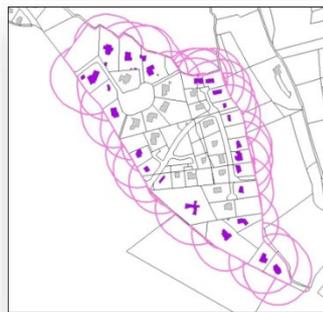


## OLD : SESSION D'INFORMATION

# Ateliers Cas pratiques



**Pénétrer dans une propriété voisine**



**Les superpositions**



**Les haies**



**Le coût des travaux et l'évacuation des déchets**

**Un chantier d'ampleur**

**sans cesse à renouveler !**

**Le manque de culture du risque**

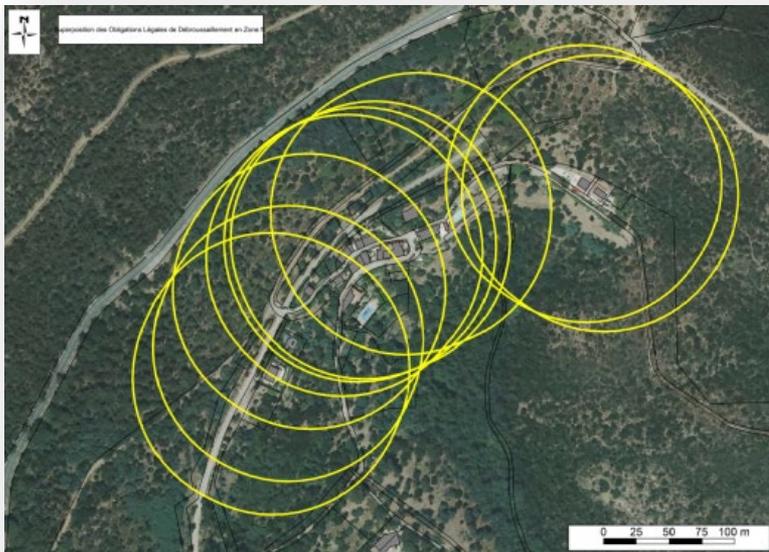


COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



OLD : SESSION D'INFORMATION

# Ateliers Cas pratiques





COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



AGENCE 83  
Energie - Climat

OLD : SESSION D'INFORMATION

---



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var

# Positionnement des Communes Forestières sur les OLD



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

### Positionnement des **Communes Forestières** sur les OLD

Oui  
Oui  
Oui

**Augmenter le taux de réalisation des OLD c'est :**

- ▷ Réduire le risque de départ de feu
- ▷ Diminuer les surfaces brûlées
- ▷ Faciliter la défendabilité des constructions
- ▷ Réduire la vulnérabilité des maisons
- ▷ Permettre l'autoprotection des personnes
- ▷ Libérer des moyens du SDIS en forêt

**Mais des difficultés de mise en œuvre...**



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

---

Positionnement des **Communes Forestières** sur les OLD

# NOS PROPOSITIONS

- ▷ Simplifier la réglementation tout en conservant le même niveau de sécurité pour :
  - ▶ Faciliter sa mise en œuvre
  - ▶ Mieux respecter l'environnement
  
- ▷ Mieux accompagner les élus



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

---

PROPOSITIONS des **Communes Forestières** sur les OLD

# SIMPLIFIER LA REGLEMENTATION

- ▶ Simplifier l'intervention sur fond voisin en cas de superposition
- ▶ Préserver le couvert arboré au-delà des 25m  
(pour préserver une ambiance forestière)
- ▶ Rendre possible les adaptations locales  
(barème , compensation, dérogation)
- ▶ Réaffirmer la primauté des grands linéaires dans la hiérarchie  
hors voirie communale



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

---

PROPOSITIONS des **Communes Forestières** sur les OLD

# FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OLD

- ▶ Création d'une « cellule conseil » (Accompagnement, conseil...)
- ▶ Certifier les entreprises de travaux
- ▶ Fiscalité incitative (*crédit d'impôt*)
  - > non à une « GEMAPI » DFCI
- ▶ Intégrer le périmètre des OLD aux autorisations d'urbanisme
  - > *condition de mutation de propriété*



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

---

PROPOSITIONS des **Communes Forestières** sur les OLD

# FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OLD

- ▶ Renforcer l'information > pédagogie des OLD
- ▶ Sanctions plus efficaces > 5<sup>ème</sup> classe (1 500 €)
- ▶ Assurances > Franchise obligatoire  
> Dépassement du plafond actuel



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

---

PROPOSITIONS des **Communes Forestières** sur les OLD

# MIEUX ACCOMPAGNER LES ELUS

- ▶ Renforcer le pouvoir du Préfet en cas de d'inadéquation entre les règlementations forêt/environnement
- ▶ Accroître la pression sur les citoyens plutôt que sur les élus
- ▶ Systématiser le soutien de l'Etat (en appui des communes)
- ▶ Déployer des stratégies intercommunales (ou de massif)
- ▶ Développer des boites à outils partagées



# La lutte contre les feux de forêt : une approche globale

"Guide de stratégie générale de protection de la forêt contre l'incendie"

## 1/ Empêcher les feux

- Campagne d'information auprès de nos concitoyens
- Patrouilles , tours de guet ,153 Comités Communaux Feux de Forêts
- Règlementation sur le débroussaillage, l'emploi du feu et la pénétration dans les massifs par arrêtés préfectoraux.

## 2/ Maîtriser les éclosions au stade initial

- Maillage du territoire par les différents services : SDIS/DDTM/ONF/CD/CCFF +Renforcement du dispositif les jours à risque +caméras de levée de doute
- Intervention massive et coordonnée en cas de départ de feu : Dispositif préventif/HBE /ABE
- Diffusion de l'alerte et partage des informations avec les différents acteurs .
- Priorité aux feux naissants

**Le Débroussaillage s'inscrit donc pleinement dans les 4 Objectifs Principaux**



# La lutte contre les feux de forêt : une approche globale

## "Guide de stratégie générale de protection de la forêt contre l'incendie"

### 3/ Limiter les développements catastrophiques

- **Application des principes de lutte** issus du Guide de Doctrine Opérationnelle et du Guide de Techniques Opérationnelles
- **Priorisation des actions :**
  - Mise en sécurité des personnes résidentes dans des habitats légers (campings/PRL)
  - Arrêt du front de feu lorsque les conditions de sécurité sont remplies
  - Protection des habitations
  - Cloisonnement des flancs
  - Fixation de l'arrière
  - Surveillance du sinistre

### 4/ Réhabiliter les espaces incendiés

- **Action auprès de la faune et de la flore :**
  - Programmation RTI: Restauration des Terrains Incendiés (DDTM/ONF)
- **Maitrise de l'urbanisation** dans les secteurs exposés:
  - Droits à reconstruire / PAC / PPRIF
- Mise en œuvre des **principes de défendabilité**
  - Accès / DECI / Débroussaillage

**Le Débroussaillage s'inscrit donc pleinement dans les 4 Objectifs Principaux**

# La défendabilité des habitations

L'intervention dans les quartiers proches des massifs ne peut donc s'envisager que si :

- Les **voiries d'accès ont une largeur de 4 mètres** minimum avec une hauteur libre de 3,5 mètres et un débroussaillage réglementaire;
- Le **réseau de DECI** permet de garantir un hydrant délivrant  $60 \text{ m}^3/\text{h}$ , ou une réserve incendie de  $120 \text{ m}^3$ , à moins de 200m de chaque bâtiment.
- Les **obligations légales de débroussaillage** sont respectées





# Dans le cadre de la lutte



## Le débroussaillage permet :

- ▷ Une diminution de l'intensité du feu
- ▷ La protection des habitations et de leurs occupants
- ▷ D'envisager la mise à l'abri et le confinement des habitants à la condition que la construction respecte les critères de résistance au feu
- ▷ Un engagement sécurisé pour les Sapeurs Pompiers
- ▷ Une extinction plus rapide et plus efficace aux abords de l'habitation





COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



# OLD : SESSION D'INFORMATION

---



**Comment faire appliquer l'arrêté  
préfectoral du débroussaillage ?**



## Etapes et outils de mise en œuvre



### *Une démarche progressive*





# OLD : SESSION D'INFORMATION





COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

---

# Etapas et outils de mise en œuvre

## Identifier : Cartographier les bâtis et voies soumis aux OLD

### Action : traitements cartographiques



- Identifier la zone forestière avec une zone tampon de 200 m (carte DDTM sur le site de la Préfecture)
- Identifier les voies ouvertes à la circulation publique sur ce périmètre
- Identifier les parcelles dans ce périmètre (cadastre)
- Croiser les parcelles avec le zonage du PLU (PLU de la commune)



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var

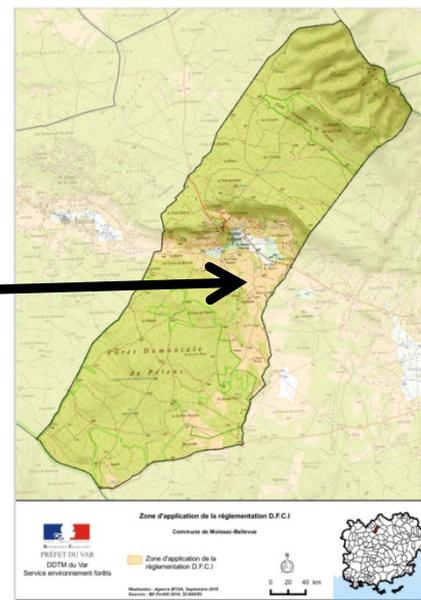
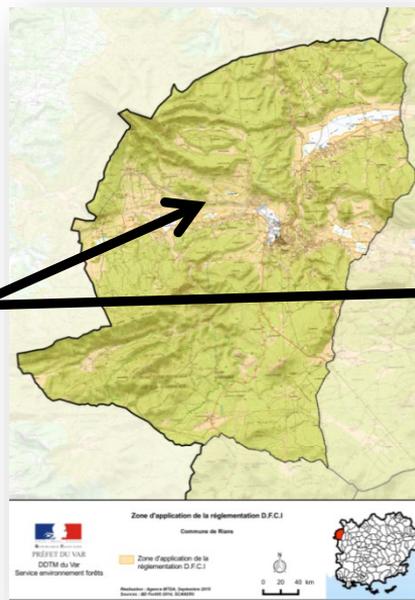


## OLD : SESSION D'INFORMATION

# Etapas et outils de mise en œuvre

## Où débroussailler ?

Délimitation de la bande des 200 mètres autour des zones exposées :  
zone où l'obligation s'applique



<https://www.var.gouv.fr/cartes-des-zones-d-application-des-obligations-a10117.html>



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

---

# Etapas et outils de mise en œuvre

## Identifier : prioriser et organiser



### Actions

- Prioriser les actions sur les OLD bâtis (notamment sur les bâtiments/structures d'accueil du public) et les OLD communales !
- Préparer le contenu et le calendrier d'intervention



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

---

# Etapes et outils de mise en œuvre

## Débroussailler les propriétés communales : Montrer l'exemple

### Actions :

- Planifier les travaux à mener pour la commune et les réaliser :
  - Aviser les propriétaires sur les voies ouvertes à la circulation publique
  - Informer les propriétaires, demander l'autorisation de pénétrer sur les fonds voisins...
- Communiquer auprès des habitants sur la réalisation de ces travaux





COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

---

# Etapes et outils de mise en œuvre

## Sensibiliser et encourager : Communiquer

### Actions



- ✓ Information des obligations dans le bulletin municipal
- ✓ Réunions publiques
- ✓ Courriers rappelant les obligations aux propriétaires concernés
- ✓ Permanence en mairie (avec un spécialiste)
- ✓ Visite de diagnostic proposée sur rendez-vous



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

# Etapes et outils de mise en œuvre

## Sensibiliser et encourager : Accompagner

### RCSC – CCFF en appui





COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



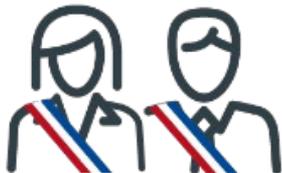
## OLD : SESSION D'INFORMATION

---

# Etapes et outils de mise en œuvre

## Sensibiliser et encourager : Faciliter

### Comment faire en tant qu'élu ?



- Informer les citoyens de la réglementation sur fonds voisin
- Faciliter les contacts
- Mettre à disposition des propriétaires, un courrier type de demande d'intervention sur terrain voisin
- Faciliter l'évacuation des végétaux



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

---

# Etapes et outils de mise en œuvre

## Contrôler et contraindre : Vérifier



### Actions :

- Visite de contrôle 4 à 6 mois après le diagnostic
- Médiation pour régler les conflits entre propriétaires
- Relance des propriétaires ayant initié les travaux
- 2<sup>ième</sup> visite de contrôle 2 à 4 mois après le 1<sup>er</sup> contrôle
- Mise en demeure des propriétaires n'ayant pas réalisé les travaux



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

---

# Etapes et outils de mise en œuvre

## Contrôler et contraindre : Verbaliser



### **Amende de 4<sup>ème</sup> classe (135 €) :**

- ✓ Aux propriétaires qui ne respectent pas la réglementation

### **Contravention de 5<sup>ème</sup> classe (750 à 1500 € + astreinte journalière de 30 à 75 €/j/ha)**

- ✓ Concerne les ZAC, AFU, lotissements, campings, aires de stationnement de caravanes ou dans le cadre de travaux non réalisés suite à un premier passage en contrôle



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

---

# Etapes et outils de mise en œuvre

## Contrôler et contraindre : Mise en demeure



**Réalisée par le Maire ou le Préfet**

Si mise en demeure infructueuse sous un délai préalablement fixé (1 mois minimum) :

- **Réalisation d'office des travaux de débroussaillage aux frais du contrevenant**
- **Introduction d'une amende administrative**



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

# Etapes et outils de mise en œuvre

## Contrôler et contraindre : Après 2 visites

Après 2 visites de contrôle dans une commune	Taux de réalisation
- Cas conformes ou très proches de la conformité	80 à 85 %
- Nombre de propriétaires rencontrés	60 à 80 %
- Nombre de Timbre-Amende (TA) émis	3 à 4 %

En général, souhait du Maire de faire un 3<sup>ème</sup> contrôle avant la procédure de débroussaillage d'office



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



# OLD : SESSION D'INFORMATION

## Le dispositif financier régional



### ELUS, FAITES VOUS AIDER ! pour les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)



#### Les élus ont la responsabilité

de la bonne application des OLD pour la protection des biens et des personnes face aux incendies de forêt :

- Une obligation légale<sup>1</sup>
- L'autoprotection des administrés et de leurs propriétés

Le débroussaillage vise à réduire la biomasse combustible en forêt et dans les 200 m, et à mettre à distance les arbres et arbustes. Un bon débroussaillage, en quantité et en qualité, est des plus efficaces pour diminuer l'intensité d'un incendie et limiter sa propagation, afin de protéger les populations, leur patrimoine et la forêt.



Grâce au dispositif de La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur d'aide, les Communes peuvent se faire aider pour l'élaboration et à la mise en œuvre des Plans Communaux de Gestion des OLD.

Bénéficiaires ?	Moyens mis en oeuvre ?
Communes <20 000 habitants soumises aux OLD	Bureau d'études Consultant

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Subvention à 50%  
par La Région Sud

La Région se réserve le droit de prioriser les projets selon le niveau de risque incendie.

<sup>1</sup> Art. L135-1 à L136-1 du Code Forestier et Arrêté préfectoral de chaque département

### Pour le Plan Communal de Gestion des OLD les 7 points clés à mettre en œuvre



1. Connaître le risque et les obligations
2. Être exemplaire sur la réalisation des OLD publiques
3. Sectoriser - hiérarchiser sur la base d'un diagnostic
4. Expliquer, communiquer, organiser des visites, sensibiliser
5. Mutualiser autant que faire se peut
6. Contrôler par visites et contrôles avant verbalisation
7. Verbaliser en ayant prévu les procédures

Les phases financées par le dispositif d'aide de La région Sud sont les suivantes :

#### Phase 1 : **Elaboration** d'un plan communal de gestion des OLD (points clés 1 à 3)

- L'élaboration d'une cartographie communale OLD
- La planification et la priorisation des OLD
- La stratégie de mise en oeuvre

Subvention à 50%  
jusqu'à 8 000€<sup>(2)</sup>

#### Phase 2 : **Mise en œuvre** d'un plan communal de gestion des OLD (points clés 4 à 7)

- Les réunions d'information
- Les courriers types
- La formation des agents municipaux
- les visites de diagnostic et de contrôle

Subvention à 50%  
jusqu'à 18 000€<sup>(3)</sup>

Contact Région Sud :  
Yohanna MARTINIE – Chargée de mission  
Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Eau  
Service Agriculture et forêt  
Hôtel de Région – 27 place J. Guesde  
13481 Marseille Cedex 20  
04-88-10-76-21 – [ymartinie@maregionsud.fr](mailto:ymartinie@maregionsud.fr)

Contacts Communes Forestières :  
Grégory CORNILLAC – Directeur Adjoint COFOR83  
04-42-65-43-93 – [gregory.cornillac@cofor83.fr](mailto:gregory.cornillac@cofor83.fr)  
Communes Forestières PACA :  
Pavillon du Roy René Valabre CD7  
13120 Gardanne  
04-42-65-43-93 – [paca@communesforestieres.org](mailto:paca@communesforestieres.org)

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



<sup>2</sup> 50% du montant subventionnable et plafond de subvention de 8 000€ maximum  
<sup>3</sup> 50% du montant subventionnable et plafond de subvention de 18 000€ maximum



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

# Le dispositif financier régional

### Eligibilité :

- Les communes de **moins de 20 000 habitants** situées sur les zones à risque incendie élevé et soumises aux OLD

### Modalités :

- Réalisation des OLD de la commune
- 7 points clés de mise en œuvre
- 2 phases : élaboration / mise en œuvre

1. Connaître
2. Etre exemplaire et communiquer
3. Sectoriser – Hiérarchiser
4. Expliquer
5. Mutualiser
6. Contrôler
7. Verbaliser



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



# OLD : SESSION D'INFORMATION

## Phase 1 : **Elaboration** d'un plan communal de gestion des OLD (points clés 1 à 3)

- L'élaboration d'une cartographie communale OLD
- La planification et la priorisation des OLD
- La stratégie de mise en oeuvre

Subvention à 50%  
jusqu'à 8 000€

## Phase 2 : **Mise en œuvre** d'un plan communal de gestion des OLD (points clés 4 à 7)

- Les réunions d'information
- Les courriers types
- La formation des agents municipaux
- les visites de diagnostic et de contrôle

Subvention à 50%  
jusqu'à 18 000€

## Quelques prestataires

ALCINA

BOLEA

EGA

ONF

SCP

Autres ...



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



## OLD : SESSION D'INFORMATION

---



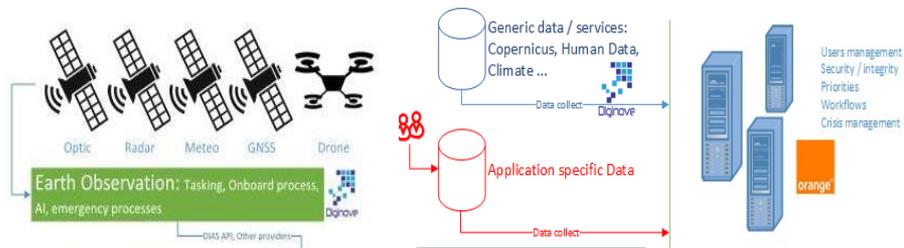
# Points d'actualité



# -> Le projet CRISTEL

## Conceptualisation du Risque Incendie par Système de Télécommunication EvoLué

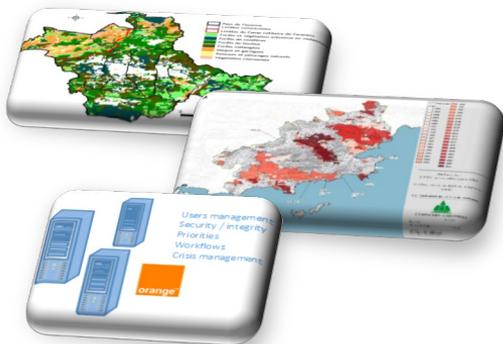
### Utilisation et stockage de l'imagerie satellitaire



### Couplage de données

- Information cadastrales
- Evaluation des habitations localisées

dans les différentes zones



### Analyse des images IA

- Définition de la taille de la végétation (arbres, arbustes, « maquis ») *Précision actuelle de l'ordre de 15cm*
- Couplage des données avec les zones historiquement parcourues par l'incendie
- Fourniture d'une carte détaillée avec définition des zones :

Noires : Très forte densité de végétation régulièrement concernée par les incendies

Rouges : Très forte densité de végétation

Orange : Forte à moyenne densité de végétation

Verte : Faible densité de végétation

### Traitement des données et plateforme utilisateur

- Accès des résultats aux communes  
Carte détaillée, Liste des propriétaires, Envoi automatisé de courrier (signalement...)
- Accès autres services de l'Etat  
(données communales, départementales, régionales, nationales)



COMMUNES FORESTIÈRES  
du Var



OLD : SESSION D'INFORMATION

# Obligations Légales de Débroussaillage

A bientôt

Avec le partenariat technique et financier de :

